

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-002

7.2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MONTANTS PREVISIONNELS 2026

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1609 nonies C et 1638-0 bis,
Vu la délibération n°20-12-2016-002 du 20 décembre 2016 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,
Vu la délibération n°22-11-2017-007 en date du 22 novembre 2017 relative à la fixation libre du montant des attributions de compensation,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME qu'en application du 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant des attributions fiscales pour chaque commune doit être communiqué afin que chacune d'elle puisse intégrer cette donnée pour l'établissement de son budget annuel.

PREND ACTE du montant prévisionnel des attributions fiscales 2026 pour chaque commune tel qu'il figure dans le tableau suivant :

Commune	Montant AC	Commune	Montant AC
AVEZÉ	16 297 €	MELLERAY	18 546 €
BEILLÉ	109 716 €	MONTMIRAIL	60 340 €
BOËSSÉ LE SEC	95 835 €	PRÉVAL	16 064 €
BOUËR	24 683 €	PRÉVELLES	1 023 €
CHAMPROND	2 115 €	ST AUBIN DES COUDRAIS	27 444 €
CHERRE-AU	1 815 247 €	ST DENIS DES COUDRAIS	3 426 €
CORMES	75 023 €	ST JEAN DES ÉCHELLES	13 451 €
COURGENARD	94 701 €	ST MAIXENT	49 694 €
DEHAULT	5 892 €	ST MARTIN DES MONTS	1 204 €
DUNEAU	42 340 €	ST ULPHACE	9 723 €
GREEZ SUR ROC	4 086 €	SCEAUX SUR HUISNE	396 156 €
LA BOSSE	4 118 €	SOUVIGNÉ SUR MÊME	4 554 €
LA CHAPELLE DU BOIS	91 040 €	THÉLIGNY	85 910 €
LA CHAPELLE ST RÉMY	69 929 €	TUFFÉ VAL DE LA CHERONNE	434 771 €
LA FERTÉ-BERNARD	2 270 825 €	VILLAINES LA GONAI	130 950 €
LAMNAY	29 262 €	VOUVRAY SUR HUISNE	3 030 €
LE LUART	89 699 €	TOTAL	6 097 094 €

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 28 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU